

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT  
DE L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous  
la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la  
convocation  
03 décembre 2025*

**Présents :** Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickael SIMON, Mme Régine CHEVALLET, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, M. Paolo MARTINELLI, Mme Alexandra TECHER, M. Eric VEYRUNES ;

**Pouvoirs :** Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD ;

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, Mme Tiphaine TELLEY PROST, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance :* M. Fausto SCHIRRU

---

**N°2025.049 Objet – Délibération portant sur l'autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature de l'avenant n°1 au marché portant révision tarifaire des repas de la cantine et de l'avenant n°1 au marché portant révision tarifaire du portage des repas.**

**Vu** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;

**Vu** le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération n° 50.24 du 17 septembre 2024 portant sur la signature d'un marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide avec l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR ;

**Vu** le contrat de fourniture du 6 octobre 2024 ;

**Vu** la proposition d'avenant n°1 au marché portant révision tarifaire des repas enfants et adultes (lot n°1) de l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR ;

**Vu** la proposition d'avenant n°1 au marché portant révision tarifaire du portage de repas pour les aînés (lot n°2) de l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR ;

**Considérant** ce qui suit :

La commune de Sergy a conclu, le 6 octobre 2024, un marché de fourniture et la livraison des repas avec la société SAS Bridon Distribution Gastronomie – Bourg Traiteur destinés au restaurant scolaire

et périscolaire (avec options) ainsi que le portage des repas aux aînés (avec options), tous les jours de la semaine, y compris le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Il est rappelé que le marché conclu se décompose en deux lots comme ce qui suit :

- Lot n°1 : Restauration scolaire et périscolaire :
  - Repas enfant 5 composantes : **3.53 € HT** ;
  - Repas adulte 5 composantes : **4.55 € HT**.
- Lot n°2 : Restauration pour le portage des repas aux aînés :
  - Repas des aînés : **6.96 € HT** ;
  - Option 1 – fourniture de pain bio à l'unité : **0.62 € HT** ;
  - Option 2 – fourniture de soupe à l'unité : **1.29 € HT**.

Le présent avenant vise principalement à réviser les prix du marché pour l'année scolaire 2025/2026 prévu à l'article 11.5 du marché, jusqu'au 6 octobre 2026, pour les repas des enfants et adultes, ainsi que les portages de repas des aînés tel que ce qui suit :

- Lot n°1 : Restauration scolaire et périscolaire :
  - Repas enfant 5 composantes : **3.59 € HT** ;
  - Repas adulte 5 composantes : **4.62 € HT**.
- Lot n°2 : Restauration pour le portage des repas aux aînés :
  - Repas des aînés : **7.07 € HT** ;
  - Option 1 – fourniture de pain bio à l'unité : **0.63 € HT** ;
  - Option 2 – fourniture de soupe à l'unité : **1.31 € HT**.

Cette révision résulte directement de la clause d'actualisation prévue au contrat initial, et est donc légale, contractuelle et obligatoire. L'avenant ne modifie aucune autre clause du contrat initial, tous les autres articles demeurants inchangés.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 du marché Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » proposé par l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITÉUR au prix de 3.59 € HT pour les repas enfant 5 composantes et 4.62 € HT pour les repas adulte 5 composantes ;
- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 du marché Lot n°2 « Restauration pour le portage des repas aux aînés » et ses option 1 et 2 à l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITÉUR au prix de 7.07€ HT pour les repas des aînés, et 1.31 € HT pour l'option 2 ;
- **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 09 décembre 2025

Le Maire

